



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 118

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Le Programme de common law en français

Déclaration de
l'honorable Claudette Tardif
Le jeudi 8 novembre 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 8 novembre 2012

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

LE PROGRAMME DE COMMON LAW EN FRANÇAIS

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le vendredi 2 novembre, j'ai eu l'honneur de prononcer une allocution au souper annuel du Programme de common law en français et du Programme de droit canadien.

L'événement annuel du souper français est une tradition importante de la section de common law de l'Université d'Ottawa. Il sert à la promotion de l'accès à la justice en français tout en regroupant les professeurs, les étudiants et les amis de ces deux programmes. Le souper français est, de plus, l'occasion de reconnaître les réalisations de juristes et les performances académiques des étudiants inscrits à ce programme.

Cette année, Me Nathalie Des Rosiers, professeure titulaire à la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, est la lauréate du prix Bastarache-Charron en reconnaissance de sa grande contribution dans le domaine des libertés civiles.

Le Programme de common law en français accueille chaque année 60 nouveaux étudiants et étudiantes. Il vise à répondre aux besoins particuliers de la communauté franco-ontarienne sur le plan de la

formation juridique et de l'administration de la justice en français, tout en offrant également une formation juridique aux francophones d'autres provinces.

Dans ce programme, le français est la langue d'enseignement et d'évaluation dans tous les cours obligatoires et dans au moins 75 p. 100 des cours de deuxième et troisième années. Les juristes qui peuvent exercer le droit dans les deux langues officielles jouissent d'une longueur d'avance tant sur le marché national que sur le marché international.

Le Programme de common law en français joue un rôle essentiel en formant des juristes francophones pour l'ensemble du pays. Les besoins des francophones pour obtenir un accès à la justice en français sont nombreux. Grâce à ce programme, on peut compter sur des juristes qui peuvent s'exprimer en français et seront en mesure de répondre aux besoins et jouer un rôle de leadership pour offrir des services judiciaires et juridiques en français dans toutes les régions du pays.

Nos attentes à l'égard d'une relève francophone qualifiée en droit sont grandes et justifiées. Grâce à ces étudiants, nous pouvons aspirer à une société où les droits de tous seront respectés.
